

REFECTOIRE DE L'OCHETTE REGLEMENT

1. Accès

Le réfectoire scolaire secondaire du collège de l'Ochette est réservé aux élèves secondaires ainsi qu'aux élèves des classes 7-8P, aux enseignant/es et au personnel des établissements scolaires.

2. Pique-nique

Le pique-nique est autorisé. Des fours à micro-ondes et des couverts sont à disposition. Les élèves qui pique-niquent apportent leur propre nourriture et débarrassent leur table.

3. Surveillance

Aucune surveillance n'est organisée.

4. Repas - prix

Les repas sont élaborés par le traiteur « BG Gastronomie » avec des produits frais, en priorité locaux. Ils comprennent un buffet de salades, des protéines, un légume frais, un féculent et un dessert.

Les régimes suivants peuvent être demandés:

- sans porc
- sans lactose
- sans gluten
- végétarien

Prix: CHF 9.70

Les élèves des communes de Bussy-sur-Moudon, Chavanes-sur-Moudon, Curtilles, Dompierre, Hermenches, Lovatens, Lucens (villages de Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Cremin, Forel-sur-Lucens, Lucens, Oulens-sur-Lucens et Sarzens), Prévonnoloup, Rossenges et Villars-le-Comte, ainsi que les élèves de Moudon qui répondent aux conditions de l'art. 30 LEO, bénéficient d'une indemnité communale. Pour ces élèves, le prix est de CHF 6.50.

Les cartes à pré-paiement sont établies par le secrétariat de l'Etablissement secondaire, au collège de l'Ochette et sont indispensables pour bénéficier du repas subventionné. Les repas plein tarif peuvent être payés au comptant.

Une offre de petite restauration est également disponible au réfectoire, ainsi que diverses pâtisseries durant la récréation du matin (la liste des produits et les prix sont publiés sur le site internet de l'AISMLE : www.aismle.ch/refectoire). Ces produits se paient comptant.

En cas d'allergie ou régime particulier, une demande écrite doit être adressée par les parents à l'AISMLE, à l'adresse ci-dessous.

5. Horaire

Les repas sont servis durant la pause de midi.

Les élèves débarrassent ensuite leur assiette et leur plateau dans le chariot prévu à cet effet.

6. Inscription

Aucune inscription n'est nécessaire. Les repas sont disponibles au réfectoire. Ils peuvent être payés au moyen des cartes à pré-paiement établies par le secrétariat de l'ESMLE ou en argent comptant à la caisse (excepté pour les repas subventionnés qui doivent impérativement être payés par carte).

7. Attitude

Chaque élève est tenu de décliner son identité et indiquer la classe qu'il fréquente à la demande de la surveillante ou de l'intendante du réfectoire. Cas échéant, l'accès au réfectoire lui sera refusé.

Le règlement interne de l'établissement secondaire de Moudon-Lucens et environs doit être respecté.

Un comportement adéquat est attendu des élèves. En cas de non respect du règlement, des sanctions pourront être prises, allant jusqu'à l'exclusion du réfectoire.